

ANDRESY

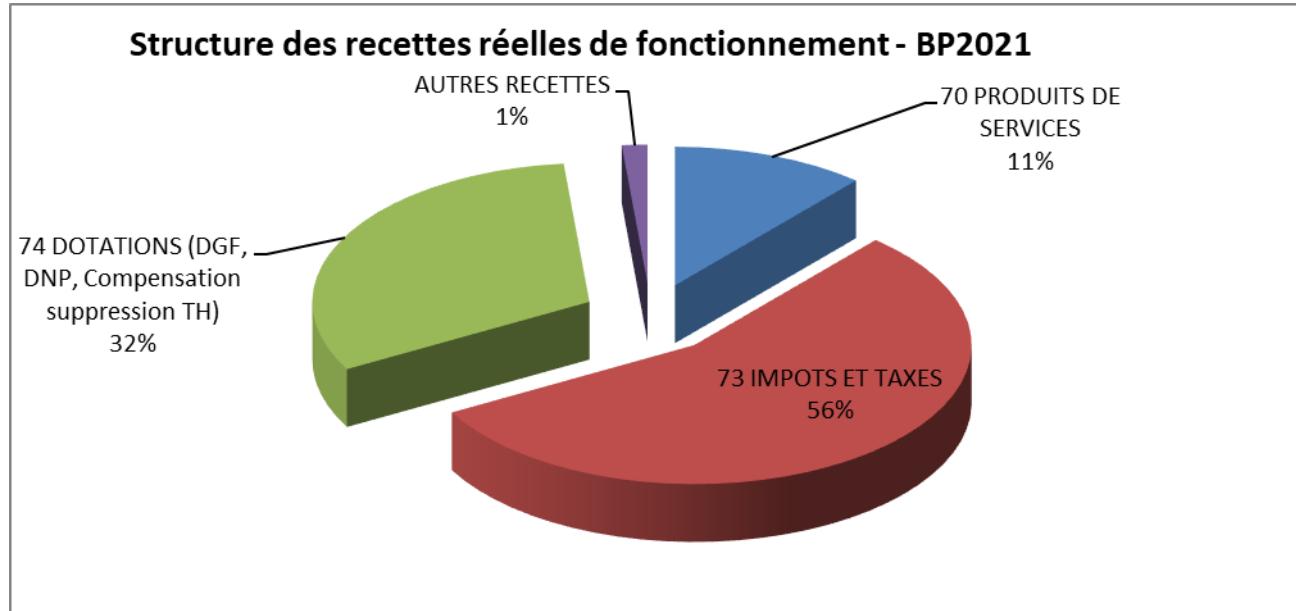
BUDGET PRIMITIF 2021

NOTE DE SYNTHESE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 17 676 228,46 euros.

I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021



Chapitre	BP2020	REALISE 2020	BP2021
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	1 887 893 €	1 270 525 €	1 769 629 €
73 IMPOTS ET TAXES	10 662 071 €	10 636 957 €	8 668 103 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 078 717 €	2 442 425 €	4 922 654 €
Autre recettes			
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	69 522 €	65 199 €	69 269 €
76 PRODUITS FINANCIERS	- €	10 €	- €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	71 500 €	163 087 €	74 578 €
013 ATTENUATION DE CHARGES	64 000 €	70 922 €	87 799 €

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 d'un montant global de 15 592 031,51 euros, sont composées de :

Chapitre 70, les « produits du service et du domaine » d'un montant de 1 769 628,57 euros. Ces recettes comprennent : produits de concession cimetière, paiement de services divers (ALSH, périscolaire, cantine, petite enfance, spectacle) la régie publicitaire (nature 70688) et la mise à disposition de personnel facturée au CCAS. Les produits des services ont connu une forte baisse en 2020 suite à la fermeture pendant les périodes de confinement d'une part, et à la baisse de la fréquentation des centres d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) d'autre part.

Chapitre 73, « les impôts et taxes » d'un montant de 8 668 103 euros comprennent les contributions directes (foncier bâti et foncier non bâti), la taxe sur les droits de mutation, la taxe sur la consommation finale de l'électricité et la taxe locale sur la publicité extérieure. La compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 2021 est inscrite au chapitre 74.

La fiscalité directe locale :

Comme évoqué lors du rapport sur les orientations budgétaires 2021, dans le budget 2021, il est prévu la hausse des taux de la taxe sur le foncier bâti et le non-bâti :

2021	Taux de référence 2020	Taux proposés 2021	Evolution
Taxe Foncier Bâti	31,73%	35,78%	+12,75%
Taxe Foncier Non Bâti	69,64%	78,52%	+12,75%

2021	Bases d'imposition effectives 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux proposés 2021	Produits Prévisionnels 2021
Taxe Foncier Bâti	20 679 938	20 762 000	35,78%	7 427 725
Taxe Foncier Non Bâti	65 840	64 600	78,52%	50 723
	20 745 778	20 826 600		7 478 448

Chapitre 74, les « Dotations et participations » d'un montant de 4 922 654 euros, sont les Dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation Nationale de Péréquation, Dotation de Compensation de la Réforme de la TP), la participation de la CAF des Yvelines, compensations d'Etat sur les exonérations d'impôts, le Fonds départemental de péréquation de la TP.

A compter de 2021, le chapitre 74 comprend la compensation de la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales pour 2021 qui s'élève à 2 950 707 euros (le compte 74835).

- baisse de la Dotation forfaitaire due à la baisse de la population
- pour l'exercice 2021, la dotation nationale de péréquation notifiée s'élève à 40 944 euros.
- stabilisation de la DCRTP : dans le réalisé 2020, régularisation de 30 833 euros de la DCRTP de 2018.
- inscription du montant du FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle) perçu en 2020.
- en 2020, il y a eu un rattachement de la dotation de l'Etat pour perte des recettes due à la crise sanitaire au compte 7488. Le calcul définitif de cette dotation se fera sur l'exercice 2021. Pour la commune d'Andrésy le montant sera revu à la baisse car il ne tient pas compte de la baisse du taux de la TF en 2020.

Nature	BP 2020	REALISE 2020	BP 2021
7411 DOTATION FORFAITAIRE	1 003 094 €	1 003 561 €	946 024 €
74127 DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	29 608 €	34 120 €	40 944 €
74718 AUTRES (sub Elections, participation Etat service minimum, aide Etat pour les Apprentis)	9 040 €	16 140 €	29 650 €
7472 REGIONS - subvention SEI	20 000 €	20 000 €	- €
7473 DEPARTEMENTS - Classe ULIS	1 900 €	8 584 €	1 900 €
74748 AUTRES COMMUNES (Frais d'écolage)	4 880 €	5 365 €	5 850 €
7478 AUTRES ORGANISMES (CAF Yvelines)	637 000 €	637 779 €	599 682 €
7482 COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	- €	692 €	- €

748313 DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF.	39 395 €	65 993 €	35 160 €
74832 ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE TAXE PROF.	183 666 €	199 942 €	199 942 €
74834 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	8 599 €	17 275 €	29 639 €
74835 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	139 220 €	149 756 €	3 031 548 €
7484 DOTATION DE RECENSEMENT	2 315 €	2 378 €	2 315 €
7488 AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS - rattachement dotation Etat pour perte recettes	- €	280 840 €	- €
Total Chapitre	2 078 717 €	2 442 425 €	4 922 654 €

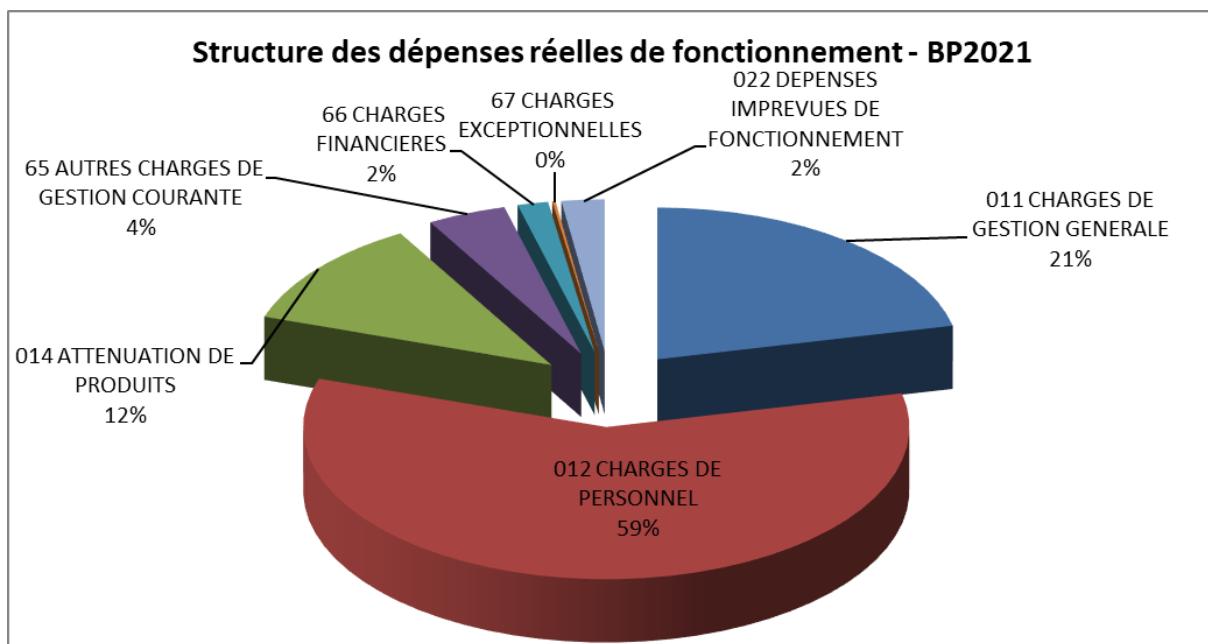
Autres recettes :

Chapitre 75, Les « autres produits de gestion courante » d'un montant de 69 269 euros sont principalement les revenus des immeubles.

Chapitre 013, les « atténuations de charges » d'un montant de 87 799 euros concernent le remboursement des indemnités journalières (SOFAXIS et CPAM).

Chapitre 77, les « produits exceptionnels », d'un montant de 74 578 euros, comprennent les mécènes (50K€), la prise en charge d'une partie des coûts de formation des apprentis par le CNFPT.

II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021



Chapitre	BP2020 + DM	REALISE 2020	BP2021
011 CHARGES DE GESTION GENERALE	3 685 622 €	3 538 252 €	3 279 436 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	8 762 700 €	8 606 782 €	8 978 270 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	1 056 909 €	1 050 728 €	1 764 364 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	607 078 €	593 719 €	645 252 €
66 CHARGES FINANCIERES	250 000 €	196 860 €	250 000 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 800 €	27 815 €	26 000 €
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	350 000 €	- €	350 000 €

Chapitre 011 – les charges à caractère général représentent 21% des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent notamment divers contrats de maintenance, les frais de télécommunication, les achats divers, énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel et terrain, le transport scolaire etc...

Chapitre 012 – les charges de personnel représentent 59 % des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 014 – Atténuation de produits, ce chapitre budgétaire totalise 1 764 364 euros qui sont essentiellement composés par :

- la part fonctionnement de l'attribution de compensation versée à la Communauté Urbaine pour 2021 (919 756€) et les AC de neutralité fiscale de 2017 (598 774€), 2018, 2019 et 2020 (3*41 493,60) ;
- la contribution de la ville d'Andrésy au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante représentent 4 % des dépenses réelles de fonctionnement incluent une enveloppe stabilisée des subventions annuelles de fonctionnement allouées aux diverses associations d'intérêt général ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale d'Andrésy, les contributions aux organismes de regroupement (Syndicats) et indemnités et formation des Elus.

Chapitre 66 – Les charges financières budgétées représentent 2% des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles incluent l'inscription, au compte 6745 des subventions aux associations dont l'attribution fait l'objet d'une délibération particulière non pas pour le fonctionnement général de la structure mais de façon exceptionnelle, en lien avec un événement ponctuel, au compte 6714 l'achat de dictionnaires pour les élèves de fin de cycle.

Chapitre 022 - Dépenses imprévues, comme tous les ans, une enveloppe est prévue au budget 2021. Le crédit inscrit en dépense imprévue est employé par l'ordonnateur qui prend une décision (ou un arrêté) portant virement de crédit du compte correspondant de la section concernée au compte d'imputation par nature de la dépense.

Les dépenses imprévues étant destinées à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget, il n'est pas nécessaire d'attendre ou de provoquer une réunion du conseil municipal pour procéder à un virement de crédits provenant des dépenses imprévues.

En revanche, il doit rendre compte à l'assemblée délibérante de l'ordonnancement de la dépense dès la première session qui suit sa décision, pièces justificatives à l'appui.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 12 520 887,56 euros.

I. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021

Chapitre 10 – Dotations et fonds propres :

FCTVA, estimé à 740 000 euros pour 2021, est une dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinés à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16,404%) de la charge de la TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement les dépenses d'entretien du patrimoine (fonctionnement).

Le remboursement est proportionnel aux dépenses engagées sur l'année N-1.

1068 – Excédents de fonctionnement affectés à la section d'investissement 2 174 459,87€

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les subventions prévues au budget 2021 reposent sur les projets suivants :

Libellé	Montant
REGIONS - SUBVENTION REGIONALE LOUISE WEISS	135 789 €

Chapitre 024 : il s'agit de cessions prévues :

Libellé	Montant
PRODUIT DES CESSIONS A L'EPFIF - AE 62 - RUE DES BEAUVETTES - LIEU-DIT " LA COTE AUX LIEVRES	111 000 €

Chapitre 16 –Emprunts : après virement de l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement, le budget s'équilibre par l'inscription d'un emprunt de 2 000 000 euros.

Les autres Chapitres budgétaires des ressources d'investissement :

Les transferts de la section de fonctionnement

- Les amortissements : 819 505 euros les dotations aux amortissements seront en hausse en 2021 avec l'intégration dans l'inventaire de nouveaux biens à amortir.
- Au compte 4815 : étalement des Charges liées à la gestion de la crise sanitaire Covid-19 : 23 265 euros.
- Le virement de la section de fonctionnement 1 540 136,46 euros

II. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

LES INVESTISSEMENTS OBLIGATOIRES	PROPOSITIONS BP2021
AP/CP - CENTRE SPORTIF LOUISE WEISS - Réhabilitation + accessibilité PMR	3 080 929 €
GS LE PARC - Extension + accessibilité PMR	257 161 €
TOTAL TRAVAUX	3 338 090 €
TERRAINS NUS	0
TERRAINS BATIS	0
ACQUISITIONS TERRAINS	0
ETUDES DIVERSES	50 000
SURCHARGE FONCIERE	100 000
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT 2021	366 168
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & ETUDES DIVERSES	516 168
ACHAT MATERIELS DIVERS	47 102
ACHAT MATERIELS	47 102
DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT	100 000
1068 - REGULARISATION COMPTE 1069	12 044
275 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 000
REMBOURSEMENT CAPITAL D'EMPRUNT	912 045
DEPENSES D'ORDRE - OPERATIONS PATRIMONIALES (041)	400 000
REPRISE DES PROVISIONS - CONTENTIEUX CU GPSeO	427 646
OPERATION D'ORDRE - QUOTE PART SUBVENTION	17 600
TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS	5 771 696